

RÉUNION DU CONSEIL 4 MARS 2019

Lundi, le 4^e jour du mois de mars 2019, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Entretien ménager - Contrat à renouveler
 - b) Projet de déploiement de bornes de recharges publiques
 - c) Service incendie
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a) Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Autorisation pour de la formation - Voirie
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Demande de creusage dans la route des Prairies
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - 5.7. AUTRES
 - a) Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019
 - b) Demande d'aide financière - Festival des sucres de St-Prospér
 - c) Achat d'une publicité - Cahier spécial MRC des Chenaux 2019 - Le Nouvelliste
 - d) Demande de location du local de la garderie

- 5.8. CORRESPONDANCES
- 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 5.10. Compte-rendu du Maire concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 5.12. Période de questions diverses
- 5.13. Clôture de la séance

2019-03-30
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 février 2019 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-03-31
4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les déboursés du mois de février 2019, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2526 à 2531 inclusivement, pour une somme globale de 12 294,55 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10296 à 10329 inclusivement et totalisant la somme de 26 840,52 \$. Les salaires au montant de 14 842,49 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Les chèques 9827 et 9828 plus les prélèvements 2399, 2461 et 10067 de l'année 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-03-32
5.1.a) ENTRETIEN MÉNAGER - CONTRAT À RENOUVELER

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à la majorité des voix des conseillers :

DE renouveler le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux avec l'entreprise René Dessureault enr. pour une période d'un an, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, selon les conditions stipulées au contrat;

D'augmenter le prix du contrat de 1 800 \$ ce qui donne un montant total de 8 349,96 \$ (taxes non incluses);

DE prendre les fonds à même le montant budgété à cette fin;

D'autoriser le maire, M. René Gravel et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'entretien ménager.

Un (1) vote contre : Mme Chantal Dansereau, conseillère.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-03-33

5.1.b) PROJET DE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Chenaux de procéder à l'installation de bornes électriques sur tout le territoire de la MRC ainsi que dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un projet régional sera présenté au Fonds d'appui au rayonnement des régions et que celui-ci couvrira 80 % du coût d'achat et d'installation des bornes incluant les taxes non remboursables;

CONSIDÉRANT que le coût total d'achat et d'installation d'une borne de 240 volts (borne régulière) prévu au projet est de 7 001,06 \$ sur piédestal et de 4 724,84 \$ murale;

CONSIDÉRANT que dans le présent projet, le circuit électrique propose des bornes payantes; Une voiture prend trois heures à se charger complètement sur une telle borne et le tarif chargé à l'utilisateur sur une borne payante est de 1 \$/heure, tarifé à la minute, donc maximum 3 \$ par véhicule;

CONSIDÉRANT que les élus sont d'avis qu'il y a peu d'intérêt à installer une ou des bornes payantes dans notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal de Saint-Prospér-de-Champlain n'adhère pas à ce programme d'achat de bornes de recharges publiques.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-03-34

5.1.c) SERVICE INCENDIE

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE continuer le processus d'exploration des possibilités dans le but, si possible, de regrouper les services incendie des municipalités limitrophes.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-03-35

5.2.a) SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 16 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 6 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain autorise Mme Sandra Turcotte, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.3 TRANSPORT

2019-03-36

5.3.a) AUTORISATION POUR DE LA FORMATION - VOIRIE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser M. Sylvain Ébacher, chef d'équipe des travaux publics et M. Sylvain Leduc, journalier spécialisé à participer à deux formations offertes par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur affaires municipales (APSAM). Les formations portent sur les sujets suivants:

- La signalisation des travaux routiers, au coût de 173 \$ pour les deux participants
- Le creusement, excavation et tranchée, au coût de 173 \$ pour les deux participants

Le lieu de la formation est Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-03-37

5.5.a) DEMANDE DE CREUSAGE DANS LA ROUTE DES PRAIRIES

CONSIDÉRANT la demande de creusage dans la route des Prairies de M. Yoland Gravel afin d'enfouir un tuyau de transport d'eau d'érable en dessous de ladite route;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent exactement à enfouir (environ 10 pieds de profond) un tuyau de transport d'eau d'érable qui relira sa cabane à sucre à une autre érablière située de l'autre côté de la route des Prairies;

CONSIDÉRANT que M. Yoland Gravel s'engage, par écrit, à remettre la route dans le même état qu'avant lesdits travaux et que selon l'opérateur de pelle, M. André Jacob, les travaux ne dureront pas plus d'une journée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil autorise M. Yoland Gravel à effectuer les travaux tels que décrits dans sa demande.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

2019-03-38

5.7.a) PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT que le thème (Découvrir c'est voir autrement) vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain proclame la semaine du 6 mai au 12 mai 2019 (Semaine de la santé mentale) et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce (Découvrir c'est voir autrement).

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-03-39

5.7.b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DES SUCRES DE ST-PROSPER

La conseillère, Mme France Bédard mentionne qu'elle se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité du festival des sucres de St-Prosper pour un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT le montant budgété pour l'année financière 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une aide financière de 750 \$, tel que prévu au budget 2019, au Comité du Festival des sucres de Saint-Prosper et de prendre les fonds à même le montant budgété à cette fin.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-03-40

5.7.c) ACHAT D'UNE PUBLICITÉ - CAHIER SPÉCIAL MRC DES CHENAUX 2019 - LE NOUVELLISTE

CONSIDÉRANT qu'à nouveau cette année, le quotidien Le Nouvelliste publie son cahier spécial portant sur la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT leur invitation à promouvoir, par le biais de ce cahier, notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE participer à cette publication en achetant 1/8 de page (noir/blanc) au coût de 318,00 \$ plus les taxes afférentes. La parution aura lieu le samedi 30 mars 2019.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-03-41

5.7.d) DEMANDE DE LOCATION DU LOCAL DE LA GARDERIE

CONSIDÉRANT la demande de location gratuite du local de la garderie de Mme Christina Daigle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil n'acquiesce pas à sa demande de gratuité;

QUE le prix minimum de location pour ce local est de 50 \$ par mois;

QUE pour bénéficier de ce prix réduit, Mme Daigle, ou tout autre demandeur doit fournir à l'avance, (environ un mois) la programmation de la tenue des activités afin qu'une vérification soit faite pour la disponibilité dudit local.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 COMPTE-RENDU DU MAIRE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2019-03-42

5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 20.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe